

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingtième session ordinaire

9-13 juillet 2012

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/723 (XXI)

Original: Anglais

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
EN CHARGE DU GENRE ET DES AFFAIRES FEMININES,
2-3 NOVEMBRE 2011, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

Mgt.Min/Rpt (I)

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE
DES QUESTIONS DE GENRE ET DE LA CONDITION FEMININE
2-3 NOVEMBRE 2011**

ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)

SIEGE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. La quatrième session ordinaire de la Conférence des Ministres en charge des Questions de Genre et de la Condition féminine s'est tenue au Siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie), les 2 et 3 novembre 2011 et a été précédée par la réunion d'experts du 31 octobre au 1^{er} novembre 2011.

II. PARTICIPATION

2. Les pays suivants étaient représentés à la réunion des Ministres : Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Congo, Djibouti, Egypte, Guinée Equatoriale, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Kenya, Lesotho, Libye, Mauritanie, Nigeria, République Arabe Saharaouie démocratique, Rwanda, Afrique du Sud, Soudan, Ouganda, Togo, Zambie et Zimbabwe.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

3. La cérémonie d'ouverture de la réunion des Ministres était présidée par S.E Nakadama Rukialsanga, Ministre d'Etat en charge des Questions de Genre et de la culture de la République d'Ouganda. Elle a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion. Elle a ensuite invité le représentant du Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Jeunesse de la République fédérale démocratique d'Ethiopie à prononcer l'allocution.

4. **Madame Tesfayenesh Lema, Directrice au Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la jeunesse de la République fédérale démocratique d'Ethiopie** a souhaité la bienvenue aux participants en Ethiopie, Siège de la Commission de l'Union africaine. Elle a observé que la mise en œuvre du programme pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes a été très bénéfique pour l'Ethiopie. Elle a informé les participants à la réunion que l'Ethiopie a ratifié le Protocole à la Charte des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique (2003). Elle a fait rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004). Madame Tesfayenesh a également indiqué que de nombreux programmes et activités ont été entrepris pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le pays. Elle a souligné qu'une attention particulière a été accordée aux femmes dans le domaine de l'éducation, avec des facilités de formation qui ont permis d'augmenter l'effectif des filles et des femmes dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire. Des mesures ont été prises pour réduire le taux de mortalité maternelle de 871/100.000 à 470/100.000 en 2009. Des efforts sont déployés pour intégrer les préoccupations des femmes dans les politiques et programmes nationaux. Enfin, elle a souhaité aux participants plein de succès dans leurs travaux.

5. **S.E Nakadama Rukialsanga, Ministre d'Etat en charge des Questions de Genre et de la Culture de la République de l'Ouganda** a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a indiqué que les femmes en Ouganda ont droit à l'éducation et aux soins et services de santé et sont représentées aux postes de prise de décisions, comme ministres et membres du Parlement représentant leurs circonscriptions. Elle a

ensuite souhaité aux participants de fructueuses délibérations. Enfin, elle a invité le représentant du Ministre du Kenya à prononcer son allocution.

6. **Monsieur C.M Chika, Ministre conseiller à l'Ambassade du Kenya en Ethiopie et auprès de l'Union africaine** a présenté les excuses de son Ministre qui n'a pu participer à la réunion en raison d'engagements très urgents. Il a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur participation massive au lancement de la Décennie de la femme africaine. Il a Informé les participants à la réunion des efforts gigantesques que le Kenya déploie pour promouvoir les femmes du Kenya dans les différents secteurs dont l'éducation et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. Enfin, il a souhaité aux participants pleins succès dans leurs travaux.

7. Le discours d'ouverture a été prononcé par la Commissaire Gawanas, au nom du Président de la Commission, S.E Jean Ping. Elle a, en particulier, souhaité la bienvenue aux participants à Addis-Abeba et à la Commission de l'Union africaine. Elle a observé qu'étant donné que c'est la première fois que les Ministres en charge des Questions de Genre se réunissent, la Commission de l'UA est heureuse d'abriter la quatrième session de la Conférence des Ministres.

8. Elle a exprimé ses remerciements aux Ministres pour le travail important et historique qu'ils ont fait au cours des sessions précédentes, aux niveaux national, régional et international. Elle a ensuite rappelé l'événement historique, à savoir, le lancement réussi de la Décennie de la femme africaine le 15 octobre 2011, à Nairobi (Kenya) ainsi que l'adoption de la Déclaration du Kenya. Elle a indiqué que plus de 2.500 délégués ont assisté au Lancement y compris des Chefs d'Etat et de gouvernement, des Premières dames, des Vice-Présidents, des Premiers Ministres, des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, des Députés, des Chefs des Agences des Nations Unies, des promoteurs de la cause des femmes, des OSC, des femmes des zones rurales, des jeunes, des promoteurs masculins de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes et des femmes de tous les horizons.

9. La Commissaire a noté que la réunion ministérielle a été précédée d'importantes réunions préparatoires, à savoir : l'Atelier sur le renforcement des capacités des Etats membres qui n'ont pas encore soumis de rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA), l'Atelier sur le renforcement des capacités pour l'harmonisation des politiques nationales et régionales de genre, les réunions des comités techniques dont le Comité des 30 pour la Décennie de la femme africaine et le Comité directeur du Fonds pour les femmes africaines, la réunion des experts et la réunion du Comité ministériel des 10. Ces réunions, a-t-elle observé, se sont inspirées du cadre continental de la Décennie de la femme africaine qui est fermement basé sur l'architecture de genre de l'Union africaine.

10. Elle a noté que la volonté politique pour mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes aux niveaux national, régional et continental est à son niveau élevé. A ce jour, 30 pays ont ratifié le Protocole à la Charte des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique et 34 ont fait rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA) ; 40 pays ont lancé la Campagne sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA). La Commission est encouragée par les pays qui ont signé le Protocole de la SADC et les Etats membres qui se sont inspirés du principe de la parité de l'Union africaine et espère travailler avec les gouvernements dans ce domaine.

11. La Commissaire Gawanas a souligné que l'Architecture de Genre est l'expression de la vision claire de l'Union africaine pour la Décennie. La Commission a adopté des approches appropriées et mis en place des mécanismes financiers, une méthodologie pratique et une structure de gouvernance pour la mise en œuvre de la Décennie. Elle a ensuite confirmé que le Fonds pour les femmes africaines était opérationnel. Cet outil de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités de la Décennie, lancé par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement en janvier 2010, s'est révélé efficace puisque la Commission a pu inviter les Etats membres et la société civile à soumettre des propositions dans le cadre du Thème 3 de la Décennie. La Commissaire a ensuite détaillé les diverses procédures contenues dans la Feuille de route pour le traitement des projets soumis en vue de s'assurer que les projets soumis répondent aux critères de financement du Fonds pour les femmes africaines.

12. Elle a enfin remercié les partenaires pour le soutien qu'ils continuent d'apporter à la Commission et les Etats membres pour leurs contributions au Fonds pour les femmes africaines, qui permettront, entre autres, de soutenir les initiatives locales pour que la Décennie de la femme africaine ne soit pas une décennie de déclarations.

IV. ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

13. Le Président de la réunion a présenté le Projet d'Ordre du jour et le Projet de Programme de travail pour examen. Des questions et des préoccupations ont été soulevées par les participants en ce qui concerne la faible participation des experts et des Ministres, qui, ont-ils observé, est due à l'envoi tardif des invitations à participer à la réunion. Ensuite, les Projets de Programme de travail et d'Ordre du jour ont été adoptés avec des amendements. Les participants ont ensuite pris la photo de groupe.

V. ELECTION DU BUREAU

14. Le Bureau suivant a été élu :

Président : Afrique centrale – Guinée Equatoriale
1^{er} Vice-président : Afrique du Nord – Mauritanie
2^e Vice-président : Afrique australe – Zambie

3^e Vice-président : Afrique de l'Ouest – Nigeria
Rapporteur : Afrique de l'Est – Ouganda

15. Le Président, le Ministre des Affaires sociales et de la promotion de la femme de la République de Guinée Equatoriale, Son Excellence Eulalia Envo Bela, a mandaté au Rapporteur, le Ministre en charge des questions de Genre et de la Culture S.E.M. Isanga Rukiah Nakadama de présider une partie de la réunion en son nom.

VI. INFORMATION SUR LA COP17:

16. La représentante de l'Ambassade d'Afrique du Sud en Ethiopie a rappelé que la Commission de l'UA et l'Ambassade d'Afrique du Sud ont conjointement organisé du 24 au 26 août 2011 un séminaire de réflexion sur l'Organisation panafricaine des femmes (PAWO) et la 17^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (COP17), qui se tiendra en décembre 2011 à Durban (Afrique du Sud).

17. Elle a ensuite donné, un bref aperçu sur la dimension Genre de la COP17. Elle a ensuite présenté les recommandations de la réunion comme suit:

- les femmes doivent créer une prise de conscience au sein de nos communautés, en faisant le plaidoyer auprès des gouvernements pour un appui financier supplémentaire et pour la mise en place d'infrastructures et pour l'accès des aliments biologiques au marché;
- les questions liées à la lutte contre les ravageurs doivent être traités à travers des études des recherches et la facilitation.
- encourager la protection des arbres et s'inspirer des bonnes pratiques du Rwanda;
- mettre en œuvre les instruments en matière de questions de Genre et de changement climatique;
- mettre en place des mécanismes d'élaboration de rapports;
- protéger les espèces d'herbes et d'arbres, tel que le têt (au Sud Soudan), qui sont en voie de disparition,
- Nécessité pour les femmes africaines de lancer une campagne contre l'utilisation de sachets plastiques.

18. S.E Mme Tumusiine, Commissaire à l'Agriculture et à l'Economie rurale, a fourni des informations supplémentaires sur la COP17. Elle a rappelé le contexte historique de la COP17, qui est le contexte africain et a indiqué les activités qui ont été entreprises en Afrique pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique et la Position africaine commune sur la question du changement climatique, conformément à la

Déclaration de Kyoto. Elle a souligné qu'il est important que les Africains adoptent une Position africaine commune lors de la COP17, c'est pour cette raison qu'un Pavillon africain a été créé, conformément à la Décision (Assembly Dec.342 (XVII)) adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, sur la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la sixième Conférence des Parties au Protocole de Kyoto, qui demande à la Commission de l'Union africaine d'établir des liens avec la République d'Afrique du Sud (SA) et la Banque africaine de développement (BAD) pour l'acquisition du Pavillon africain.

19. Elle a indiqué que la mise en place du Pavillon africain exige la création d'un Comité de pilotage soutenu par un comité consultatif qui sera, à son tour, conseillé par trois sous-comités, à savoir : le sous-comité technique, le sous-comité des médias et le sous-comité de la communication et de la logistique. Le Pavillon servira de plate-forme pour les activités de l'Afrique et les réseaux informels, en dehors des négociations formelles. Par ailleurs, un Site Web a été créé pour permettre aux Etats membres de s'inscrire gratuitement au Pavillon. Le Site Web est le suivant : au.int/pages/cop17.

20. Après les présentations, une Déclaration de solidarité sur la dimension Genre de la COP17 a été lue et a été adoptée par la réunion (copie ci-jointe).

VII. INFORMATIONS SUR LE 50^{ème} ANNIVERSAIRE DE PAWO:

21. La Directrice de la Direction Femmes, Genre et Développement de la Commission de l'UA a brièvement présenté les principaux points qui ont été discutés et les recommandations adoptées au cours du Séminaire sur la popularisation des décisions sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et sur le 50^{ème} Anniversaire de l'Organisation panafricaine des femmes (PAWO), qui s'est tenu à l'Ambassade d'Afrique du Sud, à Addis-Abeba (Ethiopie) du 24 au 26 août 2011, à savoir :

- les Etats membres devraient renouveler leur engagement à accroître le soutien à l'institutionnalisation de PAWO dans toutes les régions ;
- la Direction Femmes, genre et développement de l'UA, en collaboration avec d'autres acteurs, devrait apporter un soutien à PAWO et l'aider à mobiliser les ressources requises pour garantir le succès de la célébration de son 50^e Anniversaire;
- la Conférence de l'union africaine, en consultation avec les Etats membres, devrait donner à PAWO, la place qui lui revient dans la structure de l'UA ;
- tous les Etats membres devraient apporter leur soutien à PAWO dans le cadre de ses programmes et activités opérationnels.

22. La réunion a pris note du rapport.

VIII. RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DU FONDS ESPAGNOL / NEPAD:

23. La Directrice de la Direction Femme, Genre et Développement de la Commission de l'UA a fourni aux Ministres, des informations sur le Fonds espagnol géré par le Secrétariat du NEPAD / NPCA pour financer des projets liés à l'autonomisation des femmes en Afrique. Elle a cependant indiqué qu'elle avait besoin d'informations supplémentaires de la part du Secrétariat du NEPAD sur la gestion de ce fonds, puisqu'il y a eu une réunion entre la Commission de l'UA et le NEPAD en juillet 2011, à Midrand (Afrique du Sud). Les Ministres se sont dits préoccupés par le fait que les projets du NEPAD n'aient pas été prêts pour être soumis à leur examen et ont demandé à la Commission de s'assurer que ces projets leur soient soumis au cours des 2 au 3 prochains mois.

IX. EXAMEN ET ADOPTION DE LA LISTE DU COMITÉ DES 30, DU COMITÉ DES 10 ET DU COMITE DE PILOTAGE:

24. La représentante de la Commission a rappelé aux Ministres, les décisions de la Déclaration adoptée à Lilongwe par leur première conférence et par laquelle, le Fonds a été créé. Elle a indiqué que la Commission de l'UA avait demandé aux États membres de désigner des experts dans le domaine des finances pour siéger au Comité. Elle a informé les participants que le Comité des 10 a été créé à Nairobi, au cours de la réunion ministérielle sur le Genre tenue en marge du lancement de la Décennie des femmes africaines. Elle a indiqué que lors de la réunion, les Ministres ont décidé que le Comité serait composé de 10 Ministres des États membres choisis par ordre alphabétique pour un mandat de deux ans, ce qui permettrait à l'ensemble des 53 États membres de siéger au Comité d'ici à 2020. Elle a observé que la Commission de l'UA n'avait reçu aucune objection quant à la liste et que les Ministres sont invités, à prendre une décision au cours de la présente réunion.

25. Les Ministres ont approuvé, la composition du Comité des 10. Cependant, ils ont différé l'examen de la composition du Comité des 30 et de celle du Comité directeur du Fonds pour les femmes africaines à la prochaine réunion. Les États membres seraient invités à faire des propositions pour la composition de ces comités. A cet égard, des notes verbales seront adressées aux États membres.

26. La Commission continuera de travailler avec ces comités intérimaires en attendant la mise en place des nouveaux Comités.

X. EXAMEN D'UNE DÉCISION SUR LE CHOIX DU SIEGE DU SECRÉTARIAT DE LA DECENNIE DE LA FEMME AFRICAINE

27. La Commission a présenté le point relatif au choix du Siège du Secrétariat de la Décennie de la Femme africaine, à l'examen des Ministres. Les Ministres ont demandé à la Commission de l'UA de leur communiquer les critères relatifs au choix du Siège. La Commission a accepté de communiquer les informations nécessaires aux États membres.

XI. EXAMEN ET ADOPTION DU THEME DE LA DECENNIE DE LA FEMME AFRICAINE POUR 2012

28. La Commission a rappelé que lors du lancement de la Décennie de la Femme africaine à Nairobi, les Ministres avaient retenu le thème "Education, Science et Technologie» pour 2012 et le thème «Agriculture et sécurité alimentaire », pour 2013.

29. Les Ministres ont souligné la nécessité d'accorder la priorité au thème «Agriculture et sécurité alimentaire », compte tenu des conditions du marché international et africain, en ce qui concerne l'alimentation, et de la vulnérabilité des femmes africaines à l'insécurité alimentaire. En conséquence, le thème "Agriculture et sécurité alimentaire" a été adopté pour la Décennie de la Femme Africaine pour 2012.

XII. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL DES 10.

30. Les Ministres ont examiné et adopté le Rapport du Comité ministériel des 10.

XIII. ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

31. Le rapport a été proposé pour adoption par Djibouti, appuyé par la République du Rwanda, tel qu'amendé.

XIV. CEREMONIE DE CLOTURE

32. Dans son discours de clôture, la Présidente de la réunion, la Ministre des Affaires sociales, et de la promotion de la femme de la République de la Guinée équatoriale, S.E. Eulalia Envo Bela, a félicité la Directrice pour le travail sérieux qu'elle et sa direction ont fait en particulier la qualité de leur travail. Elle a exprimé l'espoir que la Direction a pris note des préoccupations exprimées en ce qui concerne la communication entre la Direction d'une part et les ministères, les capitales et les ambassades d'autre part, et a réitéré que les Etats membres devraient avoir les documents dans les langues de travail de l'Union africaine. La Présidente a également exprimé l'espoir que les problèmes de traduction ne seront pas chroniques et a demandé que les copies électroniques de tous les documents soient envoyées aux participants.

33. La Présidente a remercié le Rapporteur pour sa diligence et son travail sérieux ainsi que pour le soutien qu'il a apporté au Bureau. Elle a félicité les Ministres pour leur contribution à la réunion et leur a souhaité bon retour dans leurs pays. Enfin, elle a remercié et félicité la Direction Femmes, Genre et Développement pour le bon travail qu'elle a fait.

DECLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**REUNION DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE
EN CHARGE DE LA CONDITION FEMININE
ET DES QUESTIONS DE GENRE
2 - 3 NOVEMBRE 2011
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

MM/Decl. I

DÉCLARATION

DÉCLARATION DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DE LA CONDITION FEMININE ET DES QUESTIONS DE GENRE

Nous, Ministres de l'Union africaine en charge de la Condition féminine et des questions de Genre, réunis à Addis-Abeba (Ethiopie), les 2 et 3 novembre 2011:

Rappelant que l'examen en 2009 des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing contenues dans la Déclaration de Banjul, qui recommandaient le redressement des déséquilibres entre les hommes et les femmes et soulignaient la nécessité de stratégies de réduction de la pauvreté participatives inclusives et tenant compte des préoccupations des femmes et de stratégies de promotion et de protection des droits humains des femmes, avec un accent particulier sur la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques;

Rappelant également la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA), adoptée par la troisième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, en tant qu'instrument africain important de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes;

Considérant le rapport sur « les informations concernant la COP17/CMP7 tenue après le Séminaire de réflexion sur l'Organisation panafricaine des femmes (OPF) », organisés conjointement par la Commission de l'Union africaine et l'Ambassade de la République d'Afrique du Sud en Éthiopie, le 25 août 2011:

1. **DECLARONS** notre solidarité à nos collègues, Ministres de l'Environnement de l'UA dans le cadre de la 17^{ème} Session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
2. **RESTONS FERMEMENT** engagés à respecter les cadres internationaux et régionaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes qui figurent dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ; à assurer la réalisation des OMD, la politique de Genre de l'UA, et la mise en œuvre des stratégies élaborées par les CER;
3. **REAFFIRMONS** que l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes ne sont pas négociables et constituent les éléments fondamentaux des instruments du continent en matière de droits humains;
4. **NOTONS** que le changement climatique a des répercussions profondes sur la croissance en Afrique et **SOMMES** profondément préoccupés par son impact sur les femmes;

5. **NOTONS** à cet égard, qu'il est important que la gravité et l'ampleur des impacts du changement climatique sur les différents groupes de population, en particulier, les groupes vulnérables, soient identifiés en tenant compte de la dimension Genre;
6. **DEMANDONS** que soient organisées des campagnes de sensibilisation sur l'impact du changement climatique sur les groupes vulnérables, en particulier, les femmes;
7. **NOTONS EN OUTRE**, qu'il est important de mettre à la disposition des femmes, en particulier, des informations sur les systèmes d'alerte précoce et les mécanismes d'adaptation.
8. **CROYONS** qu'il est important d'allouer, en temps opportun, des ressources suffisantes pour faire face aux problèmes liés aux changements climatiques, à la sécurité alimentaire et à leur impact sur les femmes et, **DEMANDONS** en conséquence, aux Etats membres de redoubler d'efforts pour améliorer la mobilisation des ressources internes. L'Afrique à elle seule ne peut relever ces défis ; **NOUS LANÇONS** donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle respecte ses engagements financiers pour compléter et renforcer les efforts déployés au niveau national dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique et pour assurer la promotion de la femme;
9. **REAFFIRMONS** qu'il est important d'utiliser les vastes compétences et connaissances et l'énergie des femmes pour promouvoir la croissance globale et le développement durable sur le continent. À cet égard, il est nécessaire d'inclure les femmes dans les processus nationaux, régionaux et continentaux de prise de décisions;
10. **DEMANDONS** instamment à nos collègues, Ministres de l'Environnement de l'UA, de s'assurer que les questions du changement climatique affectant les femmes soient des points prioritaires de l'ordre du jour de la COP17/CMP7.

2012

Report of Conference of Ministers in
charge of gender and women's affairs,
Addis Ababa, Ethiopia, 2 – 3
November 2011

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4191>

Downloaded from African Union Common Repository